

À Lanester, pas question de rebaptiser l'avenue Lénine



Publié par **Stéphane Guihéneuf** le 30 septembre 2022 à 16h38



Si Lorient a décidé de rebaptiser son avenue Lénine, Lanester n'entend pas faire de même. « Je m'interdis d'y toucher », assure Gilles Carréric, maire.

À Lanester, l'avenue Lénine, comprise entre la rue Marcel-Semhat et l'avenue Colonel Fabien a été ainsi baptisée en mars 1970. (Le Télégramme/Lionel Laroche)

Lénine, c'est (presque) fini à Lorient. L'avenue qui relie la pénétrante aux rives du Scorff va porter d'ici quelques semaines le nom de Simone-Veil. Le choix a été entériné ce jeudi 29 septembre 2022 par la majorité des élus lorientais.

Si le maire, Fabrice Loher, a décidé de « tourner la page Lénine à Lorient », son homologue de Lanester, Gilles Carréric, pense autrement. « Je n'envisage pas de débaptiser l'avenue ». À Lanester, l'avenue Lénine, comprise entre la rue Marcel-Semhat et l'avenue Colonel-Fabien, a été ainsi baptisée en mars 1970 lors d'une délibération, prise à l'unanimité par un conseil municipal présidé alors par Jean Maurice, maire communiste et figure de Lanester. Acte symbolique, le choix de rebaptiser l'avenue Lénine à Lorient **avait été décidé en soutien à l'Ukraine** au lendemain de l'invasion de celle-ci par la Russie. La décision **avait donné lieu à débat**.

Affaire Hô-Chi-Minh en 2016

On le sait, et le géographe Jean Rieucan l'a très bien écrit : « Les odonymes (1) affichent les valeurs d'une époque, souvent en modifiant ou en supprimant celles des sociétés précédentes ». Cinquante-deux ans plus tard, Gilles Carréric reste prudent vis-à-vis de ceux qui veulent déboulonner les plaques de rue. « Il y a une histoire mondiale, avec des personnages. Aujourd'hui, je m'interdis d'y toucher ».

En mai 2016, une association répondant au nom d'Union des mémoires de Lanester (UML) et dont le siège social se trouvait rue de Condé, à Paris, avait vu le jour avec pour objet de « mettre fin à la dénomination des actuelles avenue Lénine et avenue Hô-Chi-Minh dans la commune de Lanester ». La municipalité, qui avait refusé de débaptiser l'avenue Hô-Chi-Minh, créée en mai 1980 par la municipalité Maurice, avait été poursuivie devant le tribunal administratif de Rennes. « Il y avait eu un recours jusqu'au Conseil d'État », rappelle Gilles Carréric. En 2021, le Conseil d'État avait débouté ladite association.

Note

(1) Un toponyme est un nom de lieu qui se réfère à une voie de circulation.